



# Communiqué de presse

Mende, le 10 décembre 2014

---

## Les sirènes du nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP) vont être testées

---

Le ministère de l'Intérieur procède actuellement au déploiement des sirènes du nouveau Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP). La mise en place de ce système répond à la nécessité pour le maire ou le préfet, voire le ministre de l'Intérieur, de diffuser un signal ou un message, lors d'un événement d'une particulière gravité ou en situation de crise (catastrophe naturelle et industrielle, attentat terroriste), aux personnes qui sont susceptibles ou sont en train d'en subir les effets.

Dans ce cadre, à compter du mois de janvier 2015, les sirènes du nouveau SAIP retentiront pour essai un mensuel tous les 1er mercredi du mois à 12h. Il se compose d'une séquence d'1 minute 41 secondes.

**En dehors des essais mensuels, si vous entendez retentir la sirène, rappel sur les consignes de comportement en cas d'alerte :**

**Au signal, il faut :**

- Rejoindre sans délai un bâtiment.
- Rester en sécurité (n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants).
- Respecter les consignes des sapeurs pompiers ou de la mairie.
- Se mettre à l'écoute de la radio.

**Ce qu'il ne faut pas faire :**

- Rester dans son véhicule.
- Rester près des vitres.
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors.
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

Le signal d'alerte se compose d'un son montant et descendant de **3 séquences** d'1 minute et 41 secondes.